



Téléphonie mobile:résiliation ligne, prélèvement intégral forfait

Par **cboss**, le **01/06/2009** à **13:31**

Bonjour,

J'ai souscrit un abonnement auprès de "NRJ Mobile", lors de ma souscription en magasin on m'a informé d'une date de prélèvement différente de celle qui a été réalisée sur mon compte, de ce fait je n'étais pas solvable, au moment du prélèvement. L'opérateur m'a envoyé un texto pour me signaler le rejet dudit prélèvement mais le temps que je le traite, ma ligne a été résiliée et quelques temps plus tard, l'opérateur m'a prélevé d'un coup l'intégralité des 24 mois d'abonnement (soit plus de 550 Euros). Je reconnais qu'à la date du premier prélèvement, il y'a eut disfonctionnement de ma part car j'étais en attente de fonds sur mon compte, mais l'opérateur a t'il le droit de prélever l'intégralité des 24 mois d'abonnement alors même que la ligne est résiliée et que le service n'est pas réalisé.

Merci DE VOTRE REPONSE.